

Décision portant fin de fonctions

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision InsermDAJ 2020-198 portant renouvellement de l'Unité Mixte de Recherche U 1021 et reconduction dans ses fonctions de Monsieur SAULE Simon ;

Vu la décision du CNRS ;

Décident :

Article 1 : Pour des raisons personnelles, il est mis fin aux fonctions de Directeur de l'Unité 1021 de Monsieur SAULE Simon.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Pour la Présidente et par délégation

Thierry DORE
Vice-président recherche et valorisation
Université Paris-Saclay

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE L'INSTITUT CURIE

